

Stratégie réinsertion 2030

Vers un accompagnement global des personnes détenues

Vassilis Venizelos

Chef du Département de la jeunesse,
de l'environnement et de la sécurité (DJES)

Raphaël Brossard

Chef du Service pénitentiaire (SPEN)

Cindy von Bueren

Cheffe de service adjointe (SPEN)



Pourquoi renforcer la réinsertion ?

- Une priorité politique (PL 2022-2027)
 - ✓ Développement des infrastructures (PPNV)
 - ✓ Lutte contre la surpopulation carcérale (alternatives, etc.)
 - ✓ **Renforcement de la réinsertion (sociale et socioprofessionnelle)**
- Une mission légale et un pilier essentiel de la politique pénitentiaire pour lutter contre la récidive et garantir une sécurité dynamique
- Un axe du rapport sur la politique pénitentiaire 2016



L'exécution de la peine privative de liberté doit notamment (CP, art. 75):

- ✓ “améliorer le comportement social du détenu”
- ✓ “correspondre autant que possible à des conditions de vie ordinaires”
- ✓ “combattre les effets nocifs de la privation de liberté”

Nouvelle stratégie réinsertion 2030

- Trois axes d'intervention:
 - Nouvelles **prestations** et prise en charge généralisée
 - **Infrastructures** pensées pour la réinsertion
 - Renforcement du **pilotage** au niveau du SPEN
- Une stratégie sur le long terme qui vise l'autonomie des personnes détenues, une prise en charge globale (de la détention avant jugement à la sortie) et l'adéquation avec le terrain
- Démarche SPEN "bottom-up", innovante et réflexive

La stratégie vaudoise de réinsertion

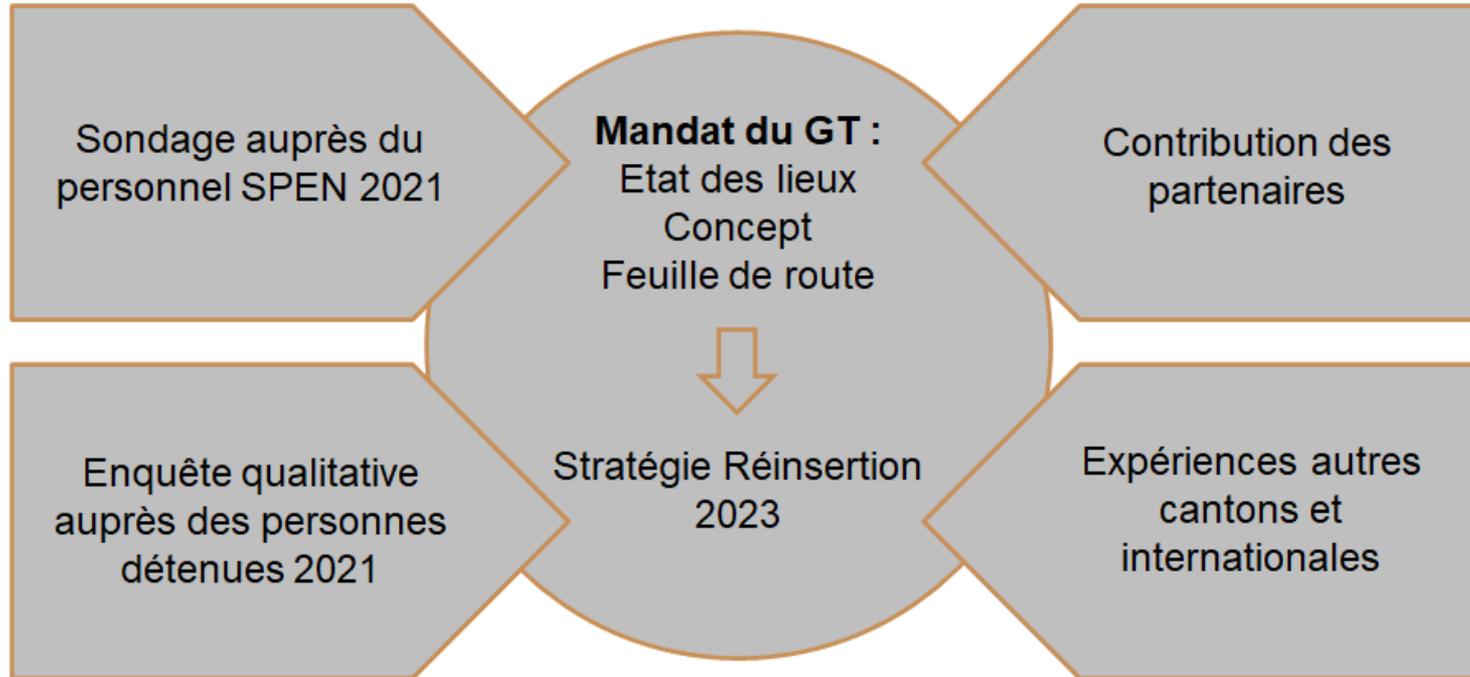
Favoriser une existence sans délinquance

Développer et renforcer une boîte à outils permettant à l'individu de (re)trouver une place dans la société, dans le respect des règles établies

- Compétences sociales & travail sur le délit
- Formation et travail
- Préparation à la sortie

Education
Respect
Responsabilité

Une réflexion issue du terrain et participative



Les axes stratégiques en détail

AXE 1

Acquisition des compétences sociales dès la DAJ

- Renforcer la responsabilisation et l'autonomie des personnes détenues dans la gestion de leur quotidien.
- Favoriser le collectif dans les prestations proposées afin de développer la capacité à vivre en groupe.
- Développer des programmes spécifiques de prévention et de traitement (addictions, violence, suicide, surendettement).
- Accompagner les personnes détenues dans l'identification, le maintien et le développement du réseau (personnes ressources) et des activités prosociales.

AXE 2

Continuité des parcours pénitentiaires dès la DAJ

- Mettre à profit la détention pour compléter, poursuivre ou initier la formation initiale.
- Développer les bilans de compétences.
- Rapprocher le travail en détention du travail à l'extérieur (premier marché et entreprises d'insertion).
- Mettre en place les conditions pour autonomiser la personne détenue dans la construction de son projet professionnel.
- Développer des réseaux de partenaires compétents en matière de formation initiale et professionnelle, d'emploi et de questions migratoires.

AXE 3

Reconnaître et limiter le choc de la libération

- Garantir un socle minimal de prise en charge au moment de la libération.
- Informer, rassurer et préparer la personne détenue au retour à la liberté.
- Identifier, maintenir et développer des relais et des ressources extérieurs depuis l'intérieur.
- Mettre en place les conditions permettant d'autonomiser de plus en plus les personnes détenues qui s'approchent de la libération.

Les axes stratégiques en détail

AXE 1

Acquisition des compétences sociales dès la DAJ

- Renforcer l'autonomie des détenus (activités quotidiennes)
- Favoriser les prestations de développement personnel et de groupe
- Développer des compétences spécifiques (traitement des émotions, gestion du suicide, surendettement).
- Accompagner les personnes détenues dans l'identification, le maintien et le développement du réseau (personnes ressources) et des activités prosociales.

1. Autonomie
2. Numérisation
3. Sécurité dynamique
4. Réseaux
5. Collectif
6. Transitions

AXE 2

Continuité des parcours pénitentiaires dès la DAJ

- Appuyer les personnes détenues pour faciliter la poursuite de leur formation et leur insertion professionnelle.
- Assurer la continuité de la prise en charge et la transition du détenu vers le marché de l'emploi.
- Appuyer les personnes détenues pour leur permettre d'acquiescer à l'autonomie de la personne détenue dans la construction de son projet professionnel.
- Développer des réseaux de partenaires compétents en matière de formation initiale et professionnelle, d'emploi et de questions migratoires.

AXE 3

Reconnaître et limiter le choc de la libération

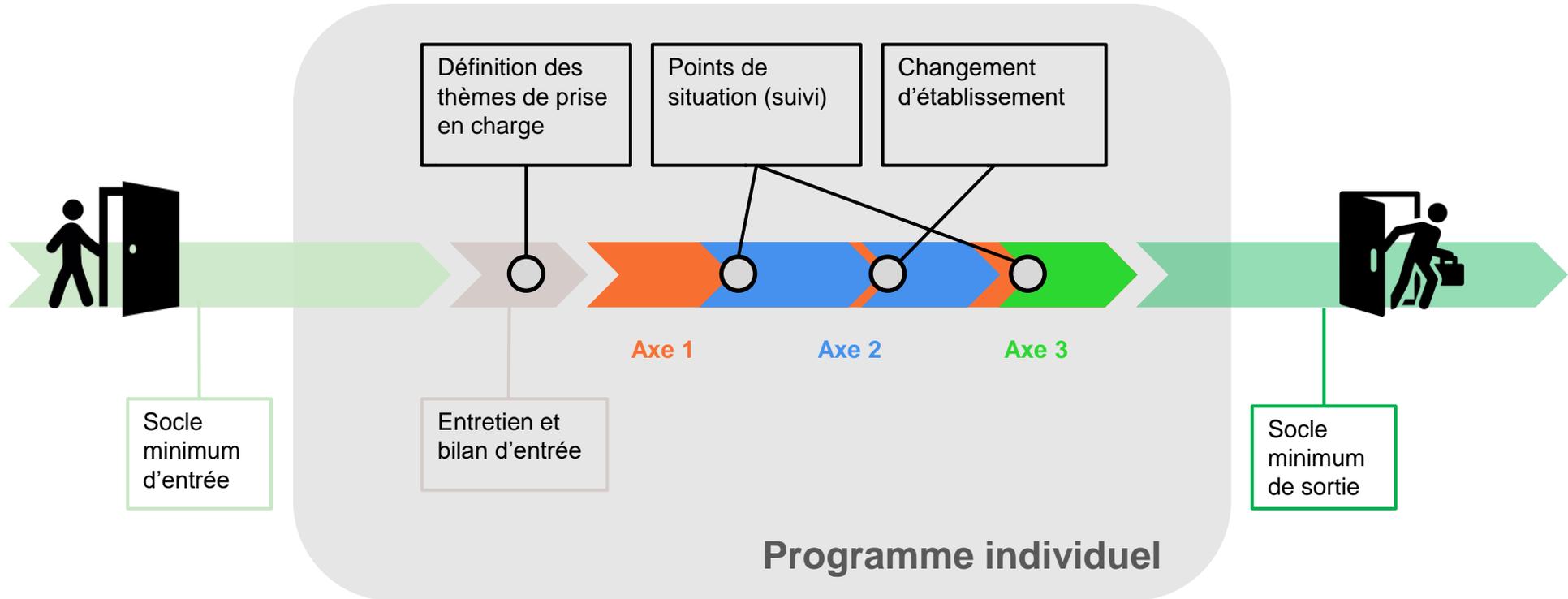
- Garantir un socle minimal de prise en charge au moment de la libération.
- Informer, rassurer et préparer la personne détenue au retour à la liberté.
- Identifier, maintenir et développer des relais et des ressources extérieurs depuis l'intérieur.
- Mettre en place les conditions permettant d'autonomiser de plus en plus les personnes détenues qui s'approchent de la libération.

Continuité des parcours

Penser l'accompagnement de la personne détenue de manière globale, dès son entrée et jusqu'à la sortie:

- **Mise en place du Programme individuel (PI)** avec bilan complet dès J1 (détention avant jugement ou exécution de peine)
→ phase pilote d'une année dès novembre 2023
- **Modernisation et développement des ateliers** en adéquation avec les besoins du marché du travail (upcycling, boulangerie, production agricole, etc.)
→ meilleure continuité entre les établissements
→ nouvel atelier plaques d'immatriculation lancé fin 2023

Concept d'accompagnement



Nouvelles prestations

- **Extension et généralisation des prestations existantes**
(justice restaurative, travail avec les animaux, etc.) → en cours
- **Cours « citoyenneté »**
(assurances sociales, dettes, impôts, gestion administrative, évolution de la société) → dès 2024
- **Cours sur les compétences sociales et transversales**
(gestion des émotions, communication non-violente, groupes de parole, etc.) → dès 2024
- **Prestations visant à réduire la fracture numérique**
(ateliers de recherche d'emploi, bornes informatiques) → en cours

Transformation numérique

La cellule numérique

- Autonomie dans les démarches
- Contacts avec l'extérieur
- Formation à distance
- Lien entre personne détenue et établissement



Des infrastructures pensées pour la réinsertion

Nouvelle colonie 2030



Grands Marais 2031



Chantiers du Pôle pénitentiaire du nord vaudois (PPNV)

3.
Grands-Marais
2026 - 2031

4.
Nouvelle Colonie
ouverte
2027 - 2030

2.
Poste de
contrôle avancé
2025 - 2029

4.
PMC – 2027

4.
Pôle alimentaire
2027 - 2030

1.
Croisée
2022 - 2028

Evaluation de la réinsertion (étude UNIL)

- En Suisse, la statistique en matière de récidive est limitée à quelques données fournies par l'Office fédéral de la statistique.
- Le SPEN, en collaboration avec l'Ecole des sciences criminelles de l'UNIL, lancera une étude pour évaluer sa stratégie en matière de réinsertion.
 - Déterminer combien de personnes sous autorité vaudoise sont à nouveau réincarcérées dans les années suivant leur libération.
 - Comprendre les facteurs d'échec et de réussite au travers d'entretiens avec des personnes réincarcérées et avec des personnes au parcours de réinsertion réussie.

En conclusion

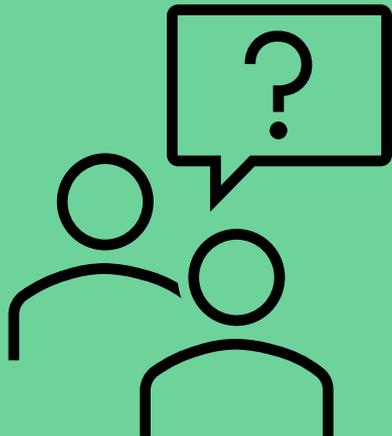
- Favoriser une existence sans délinquance
- Réinsérer, c'est faire de la sécurité
- Une réinsertion efficace doit coller aux besoins du terrain
- Une priorité politique



Visite des ateliers



Merci pour votre attention!



Vassilis Venizelos

Chef du Département de la jeunesse,
de l'environnement et de la sécurité (DJES)

Raphaël Brossard

Chef du Service pénitentiaire (SPEN)

Cindy von Bueren

Cheffe de service adjointe (SPEN)